

LUMOR J

Version: 4.0

Date de révision 27.09.2013

Date d'impression 11.12.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LUMOR J

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Poudre magnétoscopique, fluorescent.
Restrictions d'emploi recommandées : Aucun(e) à notre connaissance.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CHEMETALL
Carré 92 - Immeuble G2 8 avenue des Louvresses
92622 Gennevilliers Cedex
Organisation responsable : Traitements de Surface s.a.s.
Téléphone : +33.(0)1.47.15.38.00
Téléfax : +33.(0)1.47.37.46.60

Personne à contacter concernant la sécurité produit
Téléphone : +49(0)6971652832
Adresse e-mail : msds.de@chemetall.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

LUMOR J

Version: 4.0

Date de révision 27.09.2013

Date d'impression 11.12.2014

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Information supplémentaire : Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette fiche de données de sécurité.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nature chimique : pigments inorganiques

Remarques : Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Secouristes: Assurer la protection personnelle.
S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.
Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche.
Ne PAS faire vomir.
Consulter un médecin.

LUMOR J

Version: 4.0

Date de révision 27.09.2013

Date d'impression 11.12.2014

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Eau pulvérisée

- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut dégager des gaz toxiques lors du chauffage ou en cas d'incendie.
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

LUMOR J

Version: 4.0

Date de révision 27.09.2013

Date d'impression 11.12.2014

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.
Éviter toute formation de poussière.
Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Au poste de travail, garder prêt un flacon pour le rinçage des yeux ou des bains oculaires.
Éviter toute formation de poussière.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles -
Ne pas fumer.
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Protéger de l'humidité.

Durée de stockage : 60 Mois

Température de stockage : 10 - 40 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Poudre magnéto-scopique, fluorescent.

LUMOR J

Version: 4.0

Date de révision 27.09.2013

Date d'impression 11.12.2014

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.
Éviter toute formation de poussière.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
Type de Filtre recommandé:
Demi-masque avec filtre à particules P1 (Norme Européenne 143).
- Protection des mains : Caoutchouc nitrile
Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
- Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)
- Mesures d'hygiène : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Ne pas respirer les poussières.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

LUMOR J

Version: 4.0

Date de révision 27.09.2013

Date d'impression 11.12.2014

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre
Couleur : brun
Odeur : légère
Point d'éclair : non applicable
Densité : 0,7 g/cm³
à 20 °C
Hydrosolubilité : pratiquement insoluble

9.2 Autres informations

Explosibilité : La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils : Valeur: 0 %
Valeur: 0 g/L

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des

LUMOR J

Version: 4.0

Date de révision 27.09.2013

Date d'impression 11.12.2014

sources d'inflammation.
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.
Protéger de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Risque de décomposition. : Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une irritation mécanique.
Peut provoquer une irritation des yeux chez les personnes sensibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation : donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : donnée non disponible

LUMOR J

Version: 4.0

Date de révision 27.09.2013

Date d'impression 11.12.2014

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT)., Ce mélange ne contient pas de substances considérées comme très persistantes et très bioaccumulables (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : pollue faiblement l'eau
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer conformément aux réglementations locales.
Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Code des déchets : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR
Marchandise non dangereuse

IATA
Marchandise non dangereuse

IMDG
Marchandise non dangereuse

LUMOR J

Version: 4.0

Date de révision 27.09.2013

Date d'impression 11.12.2014

RID

Marchandise non dangereuse

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau VVWS A4

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : : non applicable

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné. Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit n'est pas classé comme dangereux, par conséquent un scénario d'exposition n'est pas nécessaire.

SECTION 16: Autres informations

Information supplémentaire

Les informations données ont été établies sur la base de nos connaissances et de nos expériences à la date de publication de ce document et sont valables pour le produit dans son état de livraison. Les propriétés du produit ne sont pas garanties. La distribution de cette fiche de données de sécurité ne libère pas le destinataire de ses propres responsabilités à suivre la réglementation appropriée concernant ce produit.